

# MANUEL

# de l'exposant

(À lire très attentivement)

Compléter et retourner les formulaires nécessaires  
AVANT LE 1er AVRIL 2014



*Manuel à l'intention des exposants du  
9<sup>e</sup> Salon des animaux de compagnie  
de l'Abitibi-Témiscamingue  
10 et 11 mai 2014*

Le Salon des animaux de compagnie de l'Abitibi-Témiscamingue se déroule cette année le 10 et 11 mai 2014 à l'Aréna Jacques Laperrière de Rouyn-Noranda.

Nous vous suggérons de lire attentivement ce manuel de l'exposant qui vous donnera toutes les informations nécessaires à une participation efficace de votre entreprise.

### **1.1 HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC**

Samedi 10 mai 10 h à 19 h

Dimanche 11 mai 10 h à 17 h

### **1.2 COÛTS DES BILLETS**

13 ans et plus : 8,00\$

Âge d'or : 5,00 \$

6 à 12 ans : 5,00 \$

0 à 5 ans : gratuit

Passeport en pré-vente (2 jours) : 12,00\$

## **2. PROMOTEUR**

L'événement est organisé et administré par:

Salon des Animaux de Compagnie de l'Abitibi-Témiscamingue

Case postale 283

Rouyn-Noranda (Québec)

J9X 5C3

Courriel: [info@sacat.ca](mailto:info@sacat.ca)

Site internet: [www.sacat.ca](http://www.sacat.ca)

Téléphone : 819-763-9187

## **3. SERVICES AUX EXPOSANTS**

### **3.1 LAISSEZ-PASSER**

Le nombre de laissez-passer gratuits est en fonction de l'espace loué. Les laissez-passer seront remis sur place le vendredi soir lors du montage ou avant 10 heure samedi et dimanche matin. **Toutefois, vous devez compléter le formulaire d'inscription pour le personnel et les animaux qui seront présents au kiosque.** Voir les formulaires à la fin du manuel de l'exposant.

**Kiosque**

10 x 10

**Laissez-passer**

2

Laissez-Passer supplémentaires 8 \$ pour la journée.

Pour offrir un meilleur contrôle de la circulation et augmenter l'efficacité de la sécurité de vos biens et articles, l'accès au site par l'entrée des exposants (rue Taschereau<sup>1</sup>) sera surveillé de façon permanente. Assurez-vous d'avoir votre laissez-passer en votre possession en tout temps.

### **3.1.2 ADMISSIBILITÉ DES EXPOSANTS**

La direction du Salon se réserve le droit de refuser l'admission au hall d'exposition à tout exposant ou employé d'exposant qui, de l'avis de la direction, est indésirable ou qui d'une façon quelconque perturbe le bon fonctionnement des opérations. Tous les exposants doivent se respecter entre eux et aucune demande d'exclusivité n'est possible. Toutefois, nous tenterons d'honorer les demandes de changement d'emplacement pour éviter d'avoir des entreprises similaires trop près l'une de l'autre.

Afin d'être autorisé à entrer ses biens et produits et à monter son kiosque, un exposant doit avoir payé entièrement la location de son kiosque avant le 1er avril 2014. En cas de désistement le dépôt ne sera pas rembourser.

### **3.1.3 PERMANENCE AU KIOSQUE**

L'exposant doit assurer la présence d'un employé d'âge majeur à son kiosque durant tout le Salon. Le kiosque doit être ouvert aux visiteurs pour toutes les heures d'ouverture du Salon.

## **3.2 ÉLECTRICITÉ**

L'exposant doit s'assurer d'avoir toutes les rallonges électriques nécessaires pour ses équipements. Ces rallonges doivent être en bonne condition et sécuritaires.

## **3.3 NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES KIOSQUES**

Chaque exposant est responsable de l'entretien de son kiosque.

La direction du Salon est responsable de l'entretien des allées et des aires de repos de l'exposition. Les ordures que vous aurez proprement disposées dans l'allée seront ramassées en fin de journée.

## **4. Hébergement**

### **4.1 Hôtels (mentionner le Salon des Animaux de Compagnie de l'Abitibi-Témiscamingue – SACAT)**

#### **4.1.1 Comfort Inn Rouyn-Noranda**

1295, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6M6

Téléphone : 819 797-1313 Sans frais : 1 877 574-6835 Télécopieur : 819 797-9683

[cn342@whg.com](mailto:cn342@whg.com)

---

<sup>1</sup> Voir carte page 5

#### 4.1.2 Motel Deville

95, avenue Horne, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4S4  
Téléphone : 819 762-0725 Sans frais : 1 888 828-0725 Télécopieur : 819 762-7243  
[Info@devillemotel.com](mailto:Info@devillemotel.com) [www.devillemotel.com](http://www.devillemotel.com)

#### 4.1.3 Motel Mistral

903, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5B7  
Téléphone : 819 762-0884 / 1 888 608-0884 Télécopieur : 819 762-3695  
[info@motelmistral.com](mailto:info@motelmistral.com)

#### 4.2 Stationnement véhicules récréatifs

Des emplacements seront disponibles près des arénas pour accueillir les gens avec des véhicules récréatifs, roulotte ou remorques (sans service). SVP en aviser lors de votre réservation.

#### 4.3 Permis de stationnement – Ville de Rouyn-Noranda

Vous pouvez stationner gratuitement à Rouyn-Noranda si vous résidez à l'extérieur de la ville de Rouyn-Noranda. Vous pouvez vous procurer un permis de stationnement au Bureau d'information touristique.

Bureau d'information touristique de Rouyn-Noranda  
1675, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5B7  
Téléphone : 819 797-3195 / 1 888 797-3195 Télécopieur : 819 797-6662  
[www.tourismerouyn-noranda.ca](http://www.tourismerouyn-noranda.ca)  
Courriel : [tourisme@cldrn.ca](mailto:tourisme@cldrn.ca)

#### 5. HORAIRE DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE

Les exposants pourront monter leur kiosque le vendredi entre 13 h et 22 h et le samedi et le dimanche entre 8 h et 9 h 30. Vous pouvez contacter le responsable pour tout autre arrangement.

**Aucun exposant ne peut démonter son kiosque, ni désassembler ses présentoirs avant la fin du Salon, soit le samedi 19 h et ou dimanche 17 h.**

#### 6. SÉCURITÉ

Un service de sécurité est en place en tout temps sur le site de l'exposition. Toutefois, la direction du Salon n'assume aucune responsabilité pour les objets perdus, volés ou détruits.

## 7. ASSURANCES

La direction du Salon ne peut être tenue responsable des dommages causés aux biens produits, kiosques et équipements : par le feu, le vol ou toute autre cause, durant le séjour dans l'édifice ou lors de ses déplacements. L'exposant est responsable d'assurer ses biens et ses animaux contre tous les risques. La direction du salon ne peut être tenue responsable pour les coups et blessures subis par un autre exposant, un visiteur ou un membre de son personnel durant son séjour dans l'édifice et lors de ses déplacements.

L'exposant est tenu d'avoir une assurance responsabilité civile d'un minimum de 1 000 000 \$. Il devra fournir une copie de sa police d'assurance et la transmettre avec le formulaire de consentement ci-joint avant la date de l'événement.

## 8. RÈGLES D'AMÉNAGEMENT DES KIOSQUES

L'exposant doit maintenir les kiosques fournis en bon état.

L'exposant s'engage à aménager un kiosque bien décoré, agréable et accessible aux visiteurs. **Il est interdit de suspendre quoi que ce soit sur les divisions en tissus (rideaux) n'appartenant pas à l'exposant.**

Toute demande spéciale concernant l'apparence d'un kiosque doit être soumise à la direction.

## 9. RÈGLES D'IGNIFUGATION

Les règlements du service des incendies de la Ville de Rouyn-Noranda exigent que tous les objets servant à la décoration soient ignifuges (qui retardent la flamme).

## 10. BRUITS

L'exposant doit respecter les visiteurs et ses collègues exposants. Tout appareil qui provoque du bruit de façon abusive est interdit et sera retiré aux frais de l'exposant.

## 11. ANIMAUX

Les animaux doivent être sous le contrôle de l'exposant et celui-ci doit assurer la sécurité des visiteurs et de ses animaux en tout temps. **L'exposant assume la responsabilité en cas d'accident, blessure ou autre. Tous les animaux sans exception doivent être en parfaite santé pour participer à l'exposition.**

Les animaux doivent demeurer dans le kiosque sauf en cas de besoins naturels. Aucune promenade avec les animaux dans les arénes ne sera tolérée à moins de participation aux activités.

**IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE REMETTRE UN ANIMAL EN PRIX (TIRAGE) OU DE VENDRE DES CHIOTS OU CHATONS OU TOUT AUTRE JEUNES ANIMAUX PENDANT LA JOURNÉE D'EXPOSITION, SOUS PEINE D'EXCLUSION DU SALON.**

L'ÂGE MINIMUM DES BÉBÉS ANIMAUX APPORTÉS AU SALON DOIT ÊTRE DE 8 SEMAINES ET DOIVENT ÊTRE EN PARFAITE SANTÉ.

IL EST DE PLUS INTERDIT AUX EXPOSANTS « CHEVAUX » DE LAISSER ENTRER LES VISITEURS DANS LES STALLES POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS.

## 12. BOISSON ALCOOLISÉE

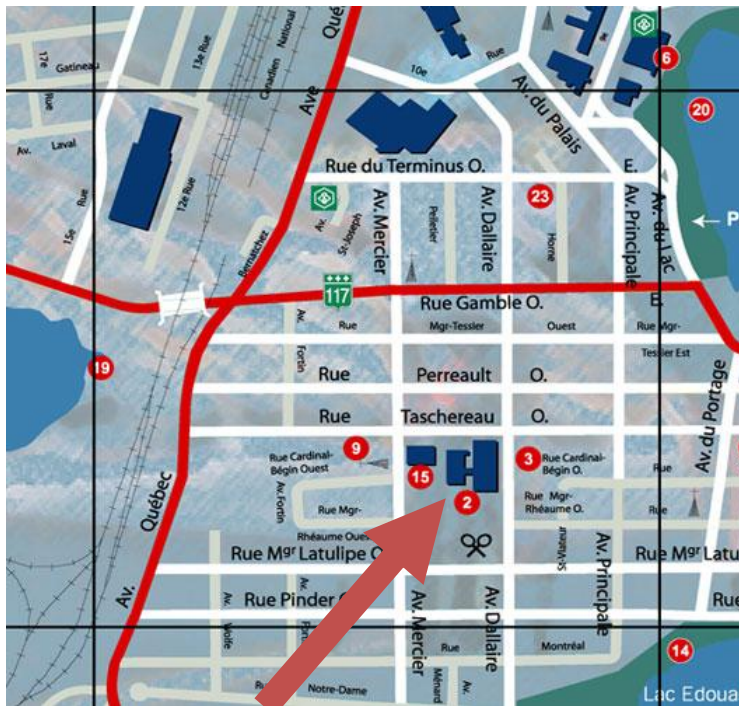
Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée sur le site durant les heures d'ouverture du salon.

La direction du Salon se réserve le droit d'exclure tout exposant qui ne se conforme pas à l'une ou l'autre des règles du présent manuel, et ce, SANS REMBOURSEMENT.

**NOUS VOUS SOUHAITONS UN BON SALON !**

### Arénas Jacques Laperrière & Réjean Houle (2)

222 Dallaire, Rouyn-Noranda



Source: <http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/>



## 9<sup>e</sup> Salon des animaux de compagnie de l'Abitibi-Témiscamingue 10 et 11 mai 2014

### Formulaire de consentement

**Je confirme avoir lu et compris les règlements énoncés dans le *Manuel de l'exposant 2014* et accepte de m'y conformer.**

*Ce formulaire devra être remis par la poste, ainsi que le paiement final pour recevoir les laissez-passer, et ce avant le 1er avril 2014.*

**Nom de l'exposant :**

---

*Nom du responsable ET nom de l'entreprise*

**Signature :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

**Témoin :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

*Signature d'un membre du SACAT*

Pour la sécurité et le respect de tous, le démontage des kiosques doit se faire aux heures de fermeture du salon tel que stipulé dans le manuel de l'exposant.

## INSCRIPTION DU PERSONNEL ET DES ANIMAUX AU KIOSQUE

Nom de l'élevage ou de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Noms des personnes autorisées (2 entrées gratuites pour un emplacement de 10 x 10 :

---

---

Nous désirons \_\_\_\_\_ laissez-passer supplémentaire(s) pour la journée au coût de 8 \$ chacun pour un total de \_\_\_\_\_ \$. SVP FAIRE le paiement à votre arrivée **AFIN D'ÊTRE AUTORISÉ À MONTER VOTRE KIOSQUE.**

Nom(s) :

---

---

---

Description des animaux qui seront présents au kiosque (Ex. : Catégorie de l'animal et race, nombre);

---

---

---

**Tout autre animal non mentionnés dans ce formulaire ne sera pas autorisé au kiosque sans l'accord préalable de la direction du Salon.**

La direction du Salon n'acceptera que les animaux en parfaite santé.

Faire parvenir le présent formulaire complété à l'adresse suivante : Case postale 283, Rouyn-Noranda (Québec), J9X 5C3 ou par courriel à : [info@sacat.ca](mailto:info@sacat.ca) **avant le 1er avril 2014**